

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
15 Septembre 2017**

**OBJET :** Aide financière d'urgence en faveur des îles Saint-Martin et Saint-Barthélemy touchées par l'ouragan Irma

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer une aide financière d'urgence d'un montant de 100 000 € à la Croix Rouge Française en faveur des îles françaises Saint-Martin et Saint-Barthélemy touchées par l'ouragan Irma.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle prévu à cet effet.

Cette dépense sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**